



Orléans, le 19 juillet 2018

HUGUES SAURY

SÉNATEUR DU LOIRET

*MEMBRE DE LA COMMISSION
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
DE LA DÉFENSE ET DES
FORCES ARMÉES*

*MEMBRE DE LA DÉLÉGATION
SÉNATORIALE À LA
PROSPECTIVE*

*CONSEILLER DÉPARTEMENTAL
DU CANTON D'OLIVET*



Lors de notre entretien du 22 juin dernier, vous avez souhaité appeler mon attention sur les projets d'éoliennes à Courtempierre au même titre que de nombreux villages en France.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la question écrite que j'ai adressée à Gérald Darmanin, Ministre de l'Action et des Comptes publics sur le coût public des mesures de soutien au déploiement des énergies renouvelables, et de l'éolien en particulier.

Je lui ai demandé de me communiquer le bilan économique et financier de l'implantation des éoliennes sur notre territoire au regard des éléments soulevés par la Cour des Comptes dans son rapport de mars 2018.

Bien entendu, je ne manquerai pas de vous faire part de sa réponse,

Je vous prie d'agréer,  l'expression de mes salutations distinguées.



Hugues Saury
Sénateur du Loiret



45490 COURTEMPIERRE

Bilan économique et financier de l'implantation des éoliennes

15^e législature

Question écrite n° 06223 de M. Hugues Saury (Loiret - Les Républicains-A)

publiée dans le JO Sénat du 19/07/2018 - page 3543

M. Hugues Saury attire l'attention de M. le ministre de l'action et des comptes publics sur le coût public des mesures de soutien au déploiement des énergies renouvelables (EnR), et de l'éolien en particulier.

Si chacun est convaincu de la nécessité d'encourager les énergies renouvelables, le développement actuel du parc éolien suscite d'importantes inquiétudes.

Dans son rapport du mois de mars 2018, la Cour des comptes s'est inquiétée du coût des mécanismes destinés à soutenir l'éolien et a mis en avant la nécessaire transparence des coûts et des prix de production.

En effet, l'institution soulève « un soutien financier très élevé et déséquilibré » et pointe « un décalage persistant au regard des objectifs affichés » des politiques publiques de soutien au développement des énergies renouvelables.

Aussi, la Cour précise que la programmation pluriannuelle de l'énergie doit également être objectivée par des considérations économiques et reposer sur une analyse des coûts des différentes filières de production d'énergie, pour pouvoir mieux objectiver les choix de politique de soutien mis en œuvre au regard des objectifs à atteindre.

Elle estime les dépenses publiques de soutien au secteur (essentiellement le solaire et l'éolien) à 5,3 milliards d'euros en 2016, dont 4,4 milliards pour les éoliennes électriques. Si la France réalise la trajectoire qu'elle s'est fixée, les dépenses relatives aux EnR électriques pourraient ainsi atteindre 7,5 Md€ en 2023.

Ainsi, la Cour des comptes pointait la nécessité d'établir une stratégie énergétique plus concertée et cohérente dans sa nouvelle programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE).

Alors qu'un nouveau plan de libération des énergies renouvelables a été annoncé pour janvier 2019, il lui demande de lui communiquer le bilan économique et financier de l'implantation des éoliennes sur notre territoire au regard des éléments soulevés par la Cour des comptes.

En attente de réponse du Ministère de l'action et des comptes publics

Alerte mail

L'outil de veille du Sénat : si vous voulez être informé (gratuitement) par courrier électronique quand la réponse ministérielle à cette question paraîtra, entrez votre adresse électronique :

.....